

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 11 avril 2022

Délibération n° CP-2022-1283

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à l'association Bellebouffe 2022 pour une démarche d'open data alimentaire et à l'association VRAC pour des travaux en vue de l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 25 mars 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 12 avril 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller.

Absents excusés : M. Kohlhaas (pouvoir à M. Bernard), M. Vincendet (pouvoir à M. Cochet), M. Vincent (pouvoir à M. Grivel), Mme Panassier (pouvoir à Mme Picot), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld).

Commission permanente du 11 avril 2022**Délibération n° CP-2022-1283**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Projet alimentaire du territoire lyonnais (PATLy) - Attribution de subventions à l'association Bellebouffe 2022 pour une démarche d'open data alimentaire et à l'association VRAC pour des travaux en vue de l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le rapport du 23 mars 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération agriculture fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

La Métropole de Lyon a adopté, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, une stratégie alimentaire métropolitaine coconstruite avec les acteurs du territoire et dont la finalité consiste à permettre l'accès de tous les habitants à une alimentation de qualité.

Le PATLy a été labellisé PAT de niveau 1 (en émergence) par l'État le 1^{er} juin 2021 au titre du programme national pour l'alimentation (PNA). Les deux piliers de ce projet sont la résilience du territoire en lien avec la consolidation des filières de proximité et la justice alimentaire.

I - Développement et valorisation des données sur l'alimentation

L'association Bellebouffe est une association loi 1901 qui vise à favoriser un système alimentaire plus écologique et solidaire à une échelle locale, à lutter contre le gaspillage alimentaire et à promouvoir une alimentation durable ainsi qu'à accroître le pouvoir d'agir des personnes et des collectifs. Elle "*valorise [...] les circuits courts à travers une approche originale basée sur des valeurs de capacitation, de partage et de transparence pour favoriser une plus grande justice alimentaire et environnementale à l'échelle locale*".

Durant le premier confinement, l'association Bellebouffe a créé un espace numérique collaboratif dédié à l'exploration des informations dédiées aux établissements où se nourrir durablement sur la Métropole. Cette cartographie collaborative, hébergée sur un site dédié opéré par Bellebouffe (cartecovid19.bellebouffe.com) puis également sur le site Toodego de la Métropole, recense près de 700 établissements sur le territoire métropolitain où il est possible de se nourrir de manière durable. Toutes les données qui constituent cette carte sont en accès libre (*Open Database License* -ODBL-). L'association s'est appuyée sur cette première base de données pour poursuivre, en 2021, le travail de cartographie autour du "manger local" à destination du grand public et initier plus largement une réflexion autour de la stratégie liée à l'*open data* alimentaire territoriale.

L'association Bellebouffe a sollicité la Métropole pour obtenir une subvention en 2022 pour poursuivre le développement de sa démarche d'*open data* alimentaire sur le territoire métropolitain.

Pour cela, le projet consiste à :

- accompagner le lancement de l'outil numérique "manger local" et enrichir la base de données de manière contributive avec les habitants,
- identifier et implémenter de nouvelles données dans la base de données puis les faire apparaître sur la carte,
- identifier un cas d'usage pour l'élargissement de la base à partir d'une enquête sur les besoins et enjeux,
- valoriser et diffuser les enseignements tant pour ce qui concerne le processus que les résultats de ce projet innovant en matière de transparence alimentaire.

Le coût de l'ensemble de ces actions est estimé à 31 990 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 21 990 €.

Le plan de financement pour 2022 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
création et animation de communauté	9 969	Carasso (demande en cours)	10 000
formation	3 351	Métropole de Lyon	21 990
enrichissement de la base de données	4 418		
événement valorisation	5 534		
enquête	4 084		
gestion de projet	2 134		
charges fixes	2 500		
Total	31 990	Total	31 990

Pour mémoire, la participation de la Métropole en 2021 s'élevait à 13 050 € sur un budget total de 18 643 €. Elle a permis d'animer un atelier collectif pour définir les contours du projet, rencontrer les différentes parties prenantes contributrices et contribuer à l'identification et la mise en place des outils numériques.

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre du PATLy dont il rejoint les objectifs en termes de consolidation des filières de proximité et de développement d'une culture de l'alimentation saine et responsable.

II - Travaux en vue de l'ouverture d'un tiers-lieu alimentaire au cœur du quartier Langlet-Santy à Lyon

Depuis plusieurs années, l'association VRAC et l'association Récup&Gamelles luttent contre les inégalités d'accès à une alimentation digne et de qualité grâce à leurs actions : développement de groupements d'achats de produits de qualité dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de la Métropole, sensibilisation, mobilisation, visites de producteurs, participation aux États généraux de l'alimentation, lutte contre le gaspillage et promotion d'une alimentation zéro déchet (formation d'établissements de la restauration, animations, bocalerie solidaire, etc.).

La Maison solidaire de l'alimentation est née de leur volonté commune de créer un espace destiné à accompagner les citoyens et les acteurs existants dans le domaine de l'alimentation durable, de la lutte contre la précarité et de la participation citoyenne et à se mettre en synergie pour penser une action locale concertée et coopérative.

L'enjeu de cet espace est de permettre aux habitants de s'impliquer, pour avoir accès à une alimentation sûre et durable, à prix accessibles, et de faire évoluer leurs pratiques d'approvisionnement et de consommation au bénéfice de la santé, de l'environnement, de la production, de l'économie locale, de la démocratie et de la transition écologique et sociale des territoires.

Pour cela, la Maison solidaire de l'alimentation regroupera une diversité d'activités liées à l'alimentation : cantine et épicerie solidaires offrant des produits de qualité, espace café, cuisine ouverte pour les habitants du quartier, animations et événements, temps d'échanges et de rencontres, etc.

Ce projet se situera dans le 8ème arrondissement de Lyon, au sein du quartier Langlet-Santy, quartier prioritaire au cœur des enjeux d'accès à une alimentation digne et de qualité. Le tiers-lieu s'intégrera en effet dans un projet d'agriculture urbaine plus global "De la graine à la terre" retenu en 2021 par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) au titre de l'appel à projets "quartiers fertiles".

Situé au 83 avenue Paul Santy, le local possède une surface de 142 m² et doit être réaménagé. Il s'agit d'enlever l'aménagement intérieur et la signalétique extérieure existante (ancienne pharmacie) et de réaménager le local afin qu'il soit fonctionnel et adapté aux usages à venir. Trois zones distinctes seront créées : un espace épicerie (frigo, rayonnages, table, caisse enregistreuse, etc.), une cuisine atelier (piano de cuisine, hotte, frigos, chambre froide, meuble en inox aux normes sanitaires de la restauration), et zone restaurants (tables, chaises, etc.). Ces 3 espaces seront aussi agrémentés d'une zone d'accueil des enfants, de sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite, d'un bureau réservé aux acteurs des associations et d'une zone de rangement isolée au sous-sol.

Le coût de ce projet d'investissement est estimé à 107 000 € HT. La Métropole est sollicitée à hauteur de 20 000 €.

Le plan de financement pour 2022 s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
projet architectural - travaux	29 066	ANRU - investissement	10 000
coût prévisionnel - aménagements intérieurs	41 770	ANRU - ingénierie	2 000
architecte intérieur - Design	4 000	Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) -investissement	50 000
investissement - petits matériels d'épicerie et de restauration	18 000	Métropole de Lyon - PATLY	20 000
vélo (à assistance électrique) - cargo réfrigéré	7 164	Région Auvergne-Rhône-Alpes - lutte contre la pauvreté	5 000
chambre froide démontable	7 000	Ville de Lyon - gestion sociale et urbaine de proximité	20 000
Total	107 000	Total	107 000

III - Organisation d'un appel à manifestation d'intérêt

La Métropole souhaite organiser un appel à manifestation d'intérêt afin de faire émerger des initiatives locales avec pour objectif de favoriser un accès digne de tous les Grand Lyonnais à une alimentation saine et de qualité. Un budget de 100 000 € est prévu à cet effet en 2022.

Un appel à manifestation d'intérêt organisé en 2019 avait permis de soutenir 8 initiatives locales de lutte contre les précarités alimentaires pour un montant total de 50 000 €, puis une 2nde édition organisée en 2020 avait permis de soutenir 17 projets pour un montant de 150 000 €. En 2021, 5 initiatives de lutte contre la précarité alimentaire des étudiants ont été soutenues pour un montant total de 65 000 €, dans un contexte de crise sanitaire qui a particulièrement fragilisé ce public ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 21 990 € au profit de l'association Bellebouffe dans le cadre de son activité pour l'année 2022,

b) - l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant total de 20 000 € nets de taxe au profit de l'association VRAC Lyon Métropole,

c) - l'organisation d'un appel à manifestation d'intérêt d'initiatives locales visant à favoriser un accès digne de tous les Grand Lyonnais à une alimentation saine et de qualité, avec un budget prévu à cet effet de 100 000 € en 2022 sur l'opération n° OP3205673,

d) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Bellebouffe définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention,

e) - la convention à passer entre la Métropole et l'association VRAC définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 21 990 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P32O5673.

4° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée sur l'opération n° 0P27O7174 le 21 juin 2021, pour un montant de 11 307 133 € en dépenses.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 204 selon l'échéancier suivant :

- 20 000 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220411-278597-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 avril 2022 Date de réception préfecture : 12 avril 2022
